

## Procès-verbal de l'assemblée sectorielle « Avicole-cunicole » du 20/04/2017 – version définitive

### I. Identification du document :

|                                           |                                                                                      |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Type de document                          | PV                                                                                   |
| Titre du document                         | PV de l'Assemblée sectorielle Avicole et Cunicole du 20/04/2017 - Version définitive |
| Responsable de la préparation du document | Séverine Clavie et Catherine Colot                                                   |
| Date de publication                       |                                                                                      |
| Validé par                                | Sans objet                                                                           |
| Annexe(s)                                 | Liste des participants – page 5                                                      |

### II. Ordre du jour

1. Désignation d'un Président de séance
2. Validation de l'Ordre du jour
3. Validation du procès-verbal de l'Assemblée sectorielle précédente :  
<http://www.collegedesproducteurs.be/site/index.php/publications/pv-as-coll>
4. **Présentation sur l'Influenza aviaire** par Bénédicte Lambrecht, PhD, Head of Service « Avian Virology and Immunology », CODA-CERVA : « Influenza aviaire : l'évolution du virus et ses conséquences »
5. **Election des deux représentant(e)s pour le secteur Avicole-Cunicole (effectif-suppléant)**
6. Mise en place de la Commission Filière (objectif, membres, PDD)
7. Actualités (limitation de la taille d'élevage en poules biologiques, étiquetage différencié en poules plein air en regard de la mesure de confinement/indemnisations possibles, mise en œuvre du BREF, diminution de la rentabilité chez les cuniculteurs, ...) et état de mise en œuvre des priorités du Collège des Producteurs
8. Divers



### III. Désignation d'un Président de séance

Alain Henry est proposé comme président de séance.

### IV. Validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est validé sans remarques particulières.

### V. Validation du procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de l'assemblée sectorielle du 8 novembre 2016 est approuvé sans remarques particulières.

### VI. Présentation sur l'Influenza aviaire par Bénédicte Lambrecht, PhD, Head of Service « Avian Virology and Immunology », CODA-CERVA : « Influenza aviaire : l'évolution du virus et ses conséquences »

La synthèse de l'exposé de Bénédicte Lambrecht est reprise en annexe de ce procès-verbal. Une série de questions réponses ont suivi la présentation :

- *Combien de temps un virus reste actif une fois déposé par un oiseau sauvage ?*

Il est très difficile de répondre à cette question car cela dépend de la quantité de virus dans la matière fécale. Cela dépend également de la température extérieure : si la température est comprise entre 4 et 8 degrés, au moment d'un grand pic d'excrétion, c'est-à-dire une grosse charge virale, le virus tiendra une semaine. Il peut aussi tenir jusqu'à un mois ou deux. Tout dépend des conditions d'humidité des matières fécales dans lesquelles le virus se trouve.

- *Jusqu'à quel PH le virus peut-il se maintenir?*

Le virus est très fragile. Cela dépend de la quantité de virus. S'il est en plus faible quantité, il tiendra moins longtemps. Concernant le PH, il doit être neutre pour permettre au virus de se maintenir.

- *Une des solutions de l'AFSCA est effectivement d'assurer un confinement des volailles par la pose de filets tout en laissant les volailles à l'extérieur. Le risque pour qu'un oiseau en vol émette des fientes en quantité suffisante pour traverser le filet, tomber et infecter le sol est en effet faible.*
- *Au niveau de la contamination humaine, hormis les facteurs d'absorption chez l'humain, par quelles autres voies se passe la contamination ?*

Le facteur principal de la transmission est le contact buccal. Les voies aériennes constituent un facteur beaucoup plus faible. Le virus H5N1 (virus asiatique) est le seul qui a montré un taux de mortalité chez l'homme. Le virus influenza aviaire se multiplie chez l'homme uniquement par le biais des poumons. Pour que l'homme soit infecté, il faut donc une grosse charge virale inhalée et posée profondément.



- L'aviculteur exposé et la personne qui à l'abattoir accroche les poulets vivants sont-elles des personnes qui sont potentiellement à risques ?

Pour cela, il faudrait que le virus soit du H5N1 asiatique.

- En Belgique, on explique que la situation relativement calme chez les oiseaux sauvages, par le fait que l'on a de moins en moins de zones naturelles permettant aux oiseaux de se poser, avec comme conséquence également de ne pas avoir subi de speed over au sein de la faune sauvage.

## VII. Election des deux représentant(e)s pour le secteur Avicole-Cunicole (effectif-suppléant)

Dominique RAES LEHAIRE se présente et est élue comme membre suppléant sans remarques particulières.

Monsieur Yolin TARGE se présente et est élu comme membre effectif sans remarques particulières.

## VIII. Mise en place de la Commission Filière (objectif, membres)

Emmanuel Grosjean informe que le Ministre souhaite que les plans de développement de différentes filières (avicole-cunicole, porcin, ovin-caprin, fruits et légumes, grandes cultures) soient mis à jour afin de bénéficier d'un cadre actualisé permettant d'appréhender l'intérêt de développer chaque filière. (Point à discuter lors de prochaine réunion).

## IX. Actualités

### ➤ Poules pondeuses plein air : perte du code 1 suite aux mesures de confinement (H5N8)

La Commission Européenne travaille actuellement sur une révision du règlement portant sur les normes de commercialisation des volailles, afin de prolonger la période des 12 semaines admise pour pouvoir continuer à utiliser le terme plein air en cas de mesures de confinement. Elle ne prévoit d'envisager cette possibilité que pour les œufs. Les Etats-membres se sont prononcés dernièrement :

- Certains veulent maintenir le statu quo (voir les cas de l'Allemagne et de la France qui sont opposés à la veranda comme critère supplémentaire).
- D'autres sont favorables à prolonger au-delà de 12 semaines avec ou sans conditions supplémentaires.
- Des états membres sont favorables à l'ajout d'un nombre défini de semaines supplémentaires, d'autres pour une période illimitée.
- Les avis s'orientent pour considérer les exploitations individuelles dans la prise en compte de la période plutôt que la date de confinement décidée par l'état membre.

On a appris qu'aucun état membre n'a effectué de contrôles concernant l'application de la période des 12 semaines.



➤ **Conséquences du dernier épisode d'H5N8 : avenir du plein air, gestion pour l'année prochaine et les années à venir**

L'avenir n'est pas serein, comme l'exposé de Bénédicte Lambrecht l'a démontré. Les représentants de la production plein air espèrent que l'AFSCA pourra avoir une analyse fine de la situation et ne pas prendre trop tôt la décision de confiner.

➤ **Directive sur les émissions industrielles IED (établissements de classe 1) : comment se mettre en ordre ? Echo de la réunion du 4 avril à la FWA (par Ana Granados)**

En lien avec la directive IED, la liste des meilleures techniques disponibles (MTD) a été publiée en février de cette année. Elle entraîne une procédure de révision des permis d'environnement, selon le timing suivant :

|                 |                                                                                          |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Temps O         | -> Demande par le fonctionnaire technique (FT) du dossier technique à l'agriculteur      |
| Temps O + 1 an  | -> Envoi au FT du dossier technique<br>Pré-examen des conditions particulières de permis |
| Temps O + 2 ans | -> Permis actualisé                                                                      |
| 2021            | -> Etablissements conformes                                                              |

Le dossier technique est accompagné d'un rapport de base à réaliser par un bureau d'étude, car il faut évaluer si les sols ne sont pas pollués (montants estimés entre 3 000 et 4 000 €, en sachant que des fourchettes entre 400 € et 10 000 € ont été entendues). Le dossier technique peut être établi par l'éleveur, via un accompagnement, par exemple, de l'Awé, sur base d'un tableau excel reprenant les différentes techniques disponibles préconisées. Il comprend un volet descriptif de l'exploitation et un volet portant sur la discussions des MTD.

➤ **Nouvel abattoir de proximité en volaille : état d'avancement du projet**

Madame Elias Danielle prend la parole et présente l'abattoir de proximité de Sclayn en quelques chiffres.

Le permis de cet abattoir arrive à son terme en juin 2018. Un nouvel investissement à cet endroit ne sera pas possible du fait de sa mauvaise localisation et des nombreuses améliorations à prévoir au niveau de l'accueil des volailles.

Catherine Colot informe à ce sujet qu'un projet de subsidie Hall Relais agricole a été introduit fin mai 2016, accepté ensuite par le Ministre Collin. SOCOPRO et le BEP ont aidé l'abattoir Fournipac à monter le dossier. A présent, il est nécessaire de revoir le projet de départ, afin de le rendre plus rentable que dans sa première version et le faire porter par une coopérative ; Fournipac assurant juste la transition avant la constitution de la coopérative. Un calendrier de travail est prévu. Afin de fédérer un groupe, une visite de 2 abattoirs en Alsace a été organisée en novembre 2016. Malheureusement, peu d'éleveurs étaient présents. SOCOPRO et le BEP continuent à accompagner le projet. Une réunion à la ville d'Andenne a ainsi été organisée le 23 février dernier avec les clients de l'abattoir afin de leur présenter l'opportunité de créer un nouvel outil collectif sur base de ce subsidie Hall Relais. De cet exercice, un groupe d'éleveurs intéressés a été constitué, le pilotage est assuré par SOCOPRO et le BEP. L'objectif est de tenter de parvenir à un projet concret et viable.



➤ **Poules pondeuses biologiques : mise en application de la note interprétative de la Direction de la Qualité**

Une note interprétative a été préparée par la Direction de la Qualité afin de limiter les tailles d'élevage, comprenant notamment l'obligation de ventilation naturelle.

Catherine Colot informe que suite au sondage réalisé par SOCOPRO, 11 sur les 16 éleveurs ayant répondu au sondage respectaient le critère ventilation naturelle. 30% des répondants détenaient un maximum de 3 000 poules.

L'application de cette note pour les bâtiments existants n'est cependant pas aisée pour une grande partie des élevages. Dans un courrier de janvier 2017 adressé à Damien Winandy, Direction de la Qualité, ce problème a été relayé, en demandant de veiller à une période de transition suffisamment longue. La problématique de la ventilation naturelle a également été mise en évidence. S'il est cohérent, dans l'esprit du Bio, d'imposer de ventiler naturellement les poulaillers, interdire de compléter cette ventilation naturelle par un système de ventilation dynamique (extracteurs) pourrait avoir des conséquences négatives en termes de bien-être animal, dans le cas de mauvaises ambiances observées en cours de production.

➤ **Conséquences économiques liées à la mesure de confinement**

- Volonté affirmée du Ministre Collin + intervention officielle du Commissaire européen en faveur de cette indemnisation selon article 220 relatif aux règles de marché.
- Pour avancer rapidement, il faut une approche simple et forfaitaire. « Ne pas vouloir aller chercher le dernier centime. » « Il faut convaincre la CE. »
- SOCOPRO et FWA sont en train de constituer ce dossier d'indemnisation :
  - ✓ Approche pour les poules plein air, les canards à FG et les autruches (près de 30 éleveurs)
  - ✓ Attente des autorités flamandes des propositions wallonnes
  - ✓ Besoin de décrire le cycle normal de production pour pouvoir le relier à l'indemnité reçue
  - ✓ Les chiffres seront envoyés à la DGO3 pour le 12 mai

## **X. Annexe**

### **1. Liste des participants**

#### Producteurs

COLLIN Régis  
HENRY Alain  
MARLIER Jean  
RAES-LEHAIRE  
Dominique  
TARGE Yolin  
VROMANT Norbert

#### Non Producteurs

ANDRIEN Thierry  
CUISINIER François  
LAMBRECHT Dominique  
MANGUETTE Marie  
DELGRANGE Franck  
PAQUET Jérôme  
ELIAS Danielle  
GRANADOS Ana  
GROSJEAN Emmanuel  
GUILLAUME Emilie  
JACQUET Michel

NOEL Jean-François  
PADUART Jean François

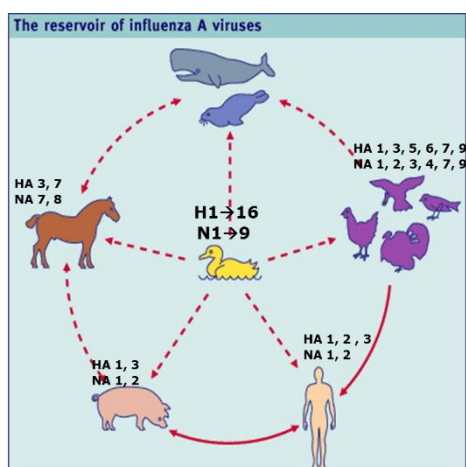




## 2. Synthèse de l'exposé de Bénédicte Lambrecht (CODA-CERVA, service de virologie et immunologie aviaire)

Ce service est reconnu comme le laboratoire de référence nationale pour la Belgique ainsi que pour le Grand-duché du Luxembourg, dans le cadre du diagnostic des maladies aviaires reprises dans la liste de l'OIE (maladie de Newcastle (NDV) et l'Influenza Aviaire (AIV)). Dans ce laboratoire dit de confinement, les virus sont multipliés.

Une fois le virus isolé, une recherche est effectuée pour le caractériser, à partir d'isolateurs dans lesquels des infections, des vaccinations, des challenges sont réalisés.



### Influenza aviaire

Le réservoir de ce virus Influenza aviaire est constitué d'oiseaux sauvages, plus particulièrement les canards, les oies, les cygnes, les mouettes, les oiseaux d'eau de manière générale. Les différents sous-types que les oiseaux sauvages transportent, tels que H1, H2, H3, ... H16, se trouvent dans ce réservoir ! C'est par le contact accidentel avec d'autres espèces qu'il peut y avoir infection de ces individus et la création d'un cycle d'infection.

Par les oiseaux sauvages qui se trouvent dans ce réservoir, une transmission s'opère par des contacts, soit directs, c'est-à-dire, les oiseaux sauvages venant se poser dans un champ et qui ont un contact avec des oiseaux, tels que la volaille, soit indirects, c'est-à-dire, matières fécales ou autre. Si ce virus a une propension à infecter la volaille, il circule et s'établit. C'est ce qui s'est passé précédemment avec la grippe humaine où un virus aviaire a infecté l'homme. Au fur et à mesure de sa multiplication et de sa circulation chez l'homme, ce virus est devenu un virus humain. De ce fait, ce virus humain de notre grippe saisonnière ne risque pas de contaminer les oiseaux sauvages, ni les volailles.

### Virus Faiblement pathogène (LPAI)

Dans la faune sauvage, ces virus vivent en symbiose et comprennent des virus faiblement pathogènes qui ne provoquent pas de symptômes chez les animaux. Lors d'une transmission chez le poulet, en fonction du sous-type, il n'y aura pas d'impact. Cependant, dans le cas des virus qui concernent uniquement les sous-types H5 et H7 dits faiblement pathogènes, une volaille infectée va transmettre le virus par les matières fécales à une autre volaille qui elle-même va le multiplier. Ce virus, en circulant, va se modifier et provoquer l'émergence de virus de sous-types H5 et H7 dits hautement pathogènes.

« H » signifie Hémagglutinine. C'est la protéine qui est à la surface du virus.

« H » et « N » représentent les cartes d'identité de ces virus. Il existe 16 H différents, ainsi que 16 N différents. Ceux-ci peuvent également avoir différentes combinaisons.

La majorité des virus influenza qui viennent de la faune sauvage et qui infectent les volailles n'induisent pas ou faiblement des symptômes ; ceux-ci sont appelés virus faiblement pathogènes.



- Symptômes :
  - problème respiratoire
  - chute de ponte
  - sensibilité accrue à la co-infection. C'est le cas du virus H9N2 dont on parle peu et qui n'est pas encore notifié, c'est le virus.
- Réplication au niveau du :
  - tractus respiratoire
  - tractus intestinal

Ce virus se multiplie uniquement dans la trachée et dans le tube digestif, car, dans son matériel génétique, l'hémagglutinine qui est à la surface du virus doit se diviser en deux morceaux et ne peut être coupée que dans les cellules de la trachée et dans les cellules de l'intestin.

En conclusion, les virus faiblement pathogènes ont dans leur code génétique une production d'hémagglutinine qui ne peut être multipliée que dans ces deux types d'organes.

### **Virus hautement pathogènes**

Ce sont des virus qui sont extrêmement virulents et qui peuvent induire jusqu'à 100% de mortalité en deux jours. L'incubation est très courte et l'évolution très rapide.

- Symptômes :
  - Détresse respiratoire
  - Œdème de la tête
  - Cyanose de la crête et des pattes
  - De la diarrhée
  - De la dépression
  - De la fatigue
  - Des symptômes neurologiques, en fonction du virus hautement pathogène, de l'espèce, de l'âge, et s'il s'agit d'une infection secondaire.
  - Torticolis
  - Tremblement
  - Hémorragie interne multi-organes plus principalement au niveau de la trachée et des poumons

En se multipliant dans les élevages, une modification de son matériel génétique va se produire, rendant le virus hautement pathogène. En effet, la protéine qui est à la surface de ce virus, peut être divisée en deux unités non pas uniquement dans les cellules de la trachée et cellules de l'intestin, mais bien dans toutes les cellules du corps.

La volaille meurt par le dysfonctionnement de ses organes, expliquant des mortalités subites sans symptômes et sans hémorragies. C'est le système immunitaire de la volaille qui over réagit et de ce fait entraîne la mort à la volaille.

La dernière épidémie en Belgique a été déclenchée aux Pays-Bas par l'arrivée de ce virus H7N7 dit hautement pathogène. C'est en faisant l'analyse génétique de ce virus qu'on a pu comprendre que



Deux virus dits « virus sauvage » H7N3 et un H10N7 ont probablement infecté des poules pondeuses en parcours libre, ces virus se sont multipliés, se sont recombinaisonnés pour devenir un H7N7 et en circulant, devenir hautement pathogènes. Le code génétique a ainsi acquis des mutations qui lui permettent de se multiplier dans toutes les volailles. La majorité des contaminations provenaient des foyers des Pays-Bas.

En Belgique :

- 8 foyers d'épidémie
- 2 introductions NL-BE
- Faible transmission de ferme à ferme

Les mesures de contrôles qui ont été mises en place en Belgique ont permis de ne pas observer chez nous la même catastrophe qui s'est déroulée aux Pays-Bas en 2003.

Depuis 2003 :

- Surveillance clinique et virologique des élevages dans les cas de chute de ponte, diminution d'eau de boisson, traitement antibiotique, etc. Des prélèvements sont envoyés au laboratoire. On exclut le plus rapidement possible l'influenza et la Maladie Newcastle sur base de cette surveillance clinique.
- Surveillance sérologique, car tout élevage de plus de 200 têtes doit au moins une fois être prélevé. Dix sérums poulets, cinquante sérums pour les canards sont analysés chez nous pour exclure la circulation d'H5 et d'H7. En cas de circulation, on retourne sur le terrain prendre cette fois des prélèvements virologiques des sources cloaco et trachéo de manière à vérifier si oui ou non il y a encore circulation des virus et si on peut les détecter de façon à éviter absolument cette circulation des virus H5 et H7 faiblement pathogènes risquant de faire émerger un virus hautement pathogène. Cette surveillance, conjointement à la biosécurité, a pour but de rendre indemnes les élevages de ces virus H5 et H7 faiblement pathogènes et éviter l'émergence de virus hautement pathogènes.

Le changement épidémiologique d'influenza a été observé en 1997 lors des premiers cas d' H5N1 Asiatique à Hong-Kong avec 18 cas d'infection humaine de ce virus purement aviaire.

En 2003, ce virus H5N1 a été retrouvé en Chine, où il a continué à se multiplier pour ensuite arriver en 2005 – 2006 en Europe et en Afrique. Pour revenir, en 2014 – 2015 sur le continent Nord-Américain.

Le virus influenza H5N1 est devenu mondial. Sa virulence, son adaptation est unique.

**L'Asie est l'épicentre des influenza :**

- Dans les élevages intensifs et extensifs de volaille
- Les traditions ont permis au virus H5N1 de rester en place dans les :
  - marchés des volailles vivantes : les fermiers et les éleveurs amènent leurs productions, les mettent en commun. Elles sont achetées. Les invendus repartent de manière mélangée dans les marchés pour ensuite retourner dans les fermes.
  - élevages de basse-cour
  - combats de coqs : les coqs circulent à travers différents pays pour pouvoir combattre.
  - élevages de canards : ces canards sont amenés dans les champs de riz, une fois la culture récoltée, afin de la nettoyer.





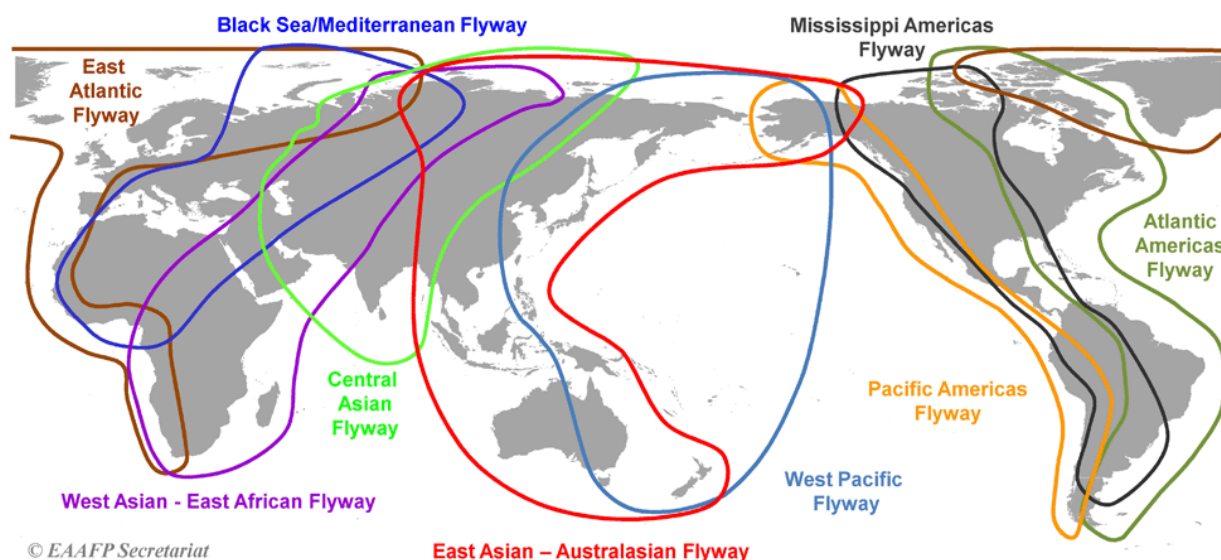
Ces mouvements permettent au H5N1 de se maintenir et de circuler en Asie :

- Circulation
  - ⇒ Mutation
    - ⇒ Modification du matériel génétique de l'influenza
    - ⇒ HPH5N1
      - ⇒ Augmentation de virulence et adaptation nouveaux hôtes

En Asie du Sud Est, où toute une série d'élevages continuent à être positifs, au fur et à mesure qu'un élevage meurt, on le repeuple, et ce H5N1 continue à circuler. On observe un speed over, c'est-à-dire, une infection de ces élevages dans les oiseaux sauvages avec les conséquences de mortalité mais pas uniquement. En fonction de l'espèce, ces oiseaux sauvages ne meurent pas tous. Le H5N1 devient même pathogène pour les nouveaux hôtes, comme les félins, les tigres, l'homme.

En Belgique, une surveillance active a été mise en place avec le réseau de bagueurs. Au moment où ils baguent les oiseaux, ils font un prélèvement, cloacal et trachéal. Ces derniers sont acheminés au laboratoire. Une surveillance passive est également réalisée, en collaboration avec l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique (IRSNB), le centre de bagage, les centres de revalidation. Ceux-ci reçoivent beaucoup d'oiseaux en mauvais état. Lorsqu'il y a des mortalités, ils les conservent. Le laboratoire du CODA-CERVA les examine.

Le rôle des oiseaux migrateurs est celui de transporteurs, selon les grands flux suivants, mais tous les couloirs de migration se croisent en Sibérie:



Depuis 2010, la surveillance active n'est plus demandée, ni sponsorisée par l'Europe. Seuls, trois pays ont maintenu cette surveillance active sur les 30 pays européens qui suivent ces formations : la Belgique, l'Allemagne et le Danemark. Les Pays-Bas continuent à le faire mais via les universités.

En Belgique, depuis le 1 février, il y a eu cinq cas de contamination :

1. Hobby Holder, à Lebbeke le 1<sup>er</sup> février (poulet, dinde, oie, faisand, barbarie,...)
  - Surveillance clinique
2. Cygne, à Oud-Heverlee, le 27 février



- Surveillance passive
- 3. Canard sauvage, à St Agatha Rode, le 27 février
  - Surveillance passive
- 4. Cygne noir (Australie) et canard sauvage, à Dilsen-Stokkem le 21 mars
- 5. Refuge, à Ottignies, le 23 mars

En cas de foyer, on active la prévention, biosécurité, surveillance clinique, sérologique.

Le risque pour l'année prochaine est élevé, car la situation en Asie ne va pas s'améliorer. Les oiseaux sauvages infectés par le virus HPAI se mêlent aux oiseaux infectés par le LPAI qui s'auto-immunisent sur le court terme, ce qui explique les pics d'automne.

### La vaccination

Le but de la vaccination est de prévenir l'infection, bloquer la transmission par l'excrétion, par le vaccin DIVA permettant de dissocier les animaux vaccinés des animaux infectés. Ce vaccin n'existe cependant pas pour le moment. Si on vaccine, en protégeant contre les signes cliniques mais en continuant à observer des excréments à taux élevé, le virus infecte la volaille suivante qui elle-même aura été vaccinée et ne présentera pas de symptômes. Il continue à transmettre le virus. Une circulation silencieuse du virus se produira, en devenant un virus hautement pathogène, avec le risque de se retrouver dans la même situation que celle de l'Asie du Sud Est.

Cette vaccination peut donc servir de couverture vaccinale, mais il faut qu'elle soit activée uniquement en cas d'urgence et dans des situations extrêmement limitées. Malheureusement, le vaccin qui supprime totalement ce virus n'existe pas. Il faut également envisager un vaccin contre le H5 et un vaccin contre le H7.

Les vaccins inactivés sont utilisés pour l'instant dans certains pays :

- Vaccin individuel,
- Interférence avec les anticorps maternels,
- Réactualisation nécessaire.

### Conclusions :

- Maladie dévastatrice avec un impact économique considérable,
- Toute souche H5 ou H7 est potentiellement dangereuse pour la volaille,
- Ce virus évolue continuellement durant sa circulation,
- L'épidémie asiatique représente un événement sans précédent de par:
  - sa distribution : elle s'étend sur 5 pays (Chine, Egypte, Afghanistan, Inde, Indonésie),
  - sa virulence,
  - son évolution constante avec adaptation possible à de nouveaux hôtes.

### Avancées et défis à relever :

- ✓ Mesures de biosécurité renforcées, diagnostic rapide,
- ✓ Surveillance des élevages – de la faune sauvage,
- ✓ Communications inter états, plan d'urgence, mesures de confinement,
- ✓ Régionalisation permettant le maintien du commerce,
- Consistance dans les pratiques de biosécurité,
- Vaccination préventive en cas de urgence, mais pas encore applicable en routine,
- Eviter les élevages de plein air ; grosse difficulté au niveau de la biosécurité et du bien-être animale,
- Surveillance des oiseaux sauvages.